



**Informations à destination des étudiants déclarés admissibles à
l'examen d'accès au CRFPA
(session 2018)**

Vous aurez à passer deux épreuves :

**1. UNE EPREUVE PORTANT SUR LES LIBERTES ET DROITS
FONDAMENTAUX**

Date	Mardi, 13 novembre 2018
Lieu	Ecole Régionale des Avocats du Grand Est, 4 rue Brûlée 67000 Strasbourg
Salle et heure	Voir la convocation individuelle
Mode de convocation des étudiants	par e-mail et par voie d'affichage au rez-de-chaussée de la Faculté

Cette épreuve consiste en un exposé oral de **quinze minutes**, après une **préparation d'une heure**, suivi d'un entretien de trente minutes avec un jury composé d'un enseignant-chercheur (président du jury), d'un magistrat et d'un avocat. Le sujet sera relatif à la protection des libertés et des droits fondamentaux. Il permettra d'apprécier les connaissances du candidat, la culture juridique, son aptitude à l'argumentation et à l'expression orale. La note est affectée d'un coefficient 4.

Documents autorisés : voir la liste complète sur le site internet de l'I.E.J.

2. UNE EPREUVE DE LANGUE

Date	Entre le 15 et le 28 novembre 2018
Lieu	Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion 1, place d'Athènes 67045 Strasbourg
Salle et heure	Voir la convocation individuelle
Mode de convocation des étudiants	par e-mail et par voie d'affichage au rez-de-chaussée de la Faculté

Cette épreuve consiste en une interrogation orale de langue d'une durée d'environ **quinze minutes**, après une préparation de **quinze minutes**, à partir d'un texte fourni à l'étudiant le jour de l'épreuve. Cette interrogation doit permettre à l'examineur d'apprécier non seulement la maîtrise de la langue, mais également la compréhension d'aspects juridiques élémentaires (institutions, libertés et droits fondamentaux, faits de société...) dans la langue choisie par le candidat (allemand, anglais, arabe classique, chinois, espagnol, hébreu, italien, japonais, portugais ou russe). La note est affectée d'un coefficient 1.

Document autorisé : NEANT.

Prière de vous munir impérativement de votre convocation et d'une pièce d'identité en cours de validité.

Strasbourg, le 24 septembre 2018

Le Directeur-adjoint, Patrice Hilt

